

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Pôle coordination et ressources  
Direction des ressources humaines  
Service gestion administrative des personnels  
A.D.R.H. 19/1025

Le Président du Conseil Départemental  
de Tarn-et-Garonne,

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CHRISTINE LAYMAJOUX DIRECTRICE DU SERVICE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 3221-3 et L 3141-1,

VU l'élection du 02 avril 2015 du Président du Conseil Départemental,

VU les délibérations de l'assemblée départementale en date du 28 avril 2015 donnant délégation de pouvoir au Président en vertu des articles L.3211-2, L.3221-10-1 et L.3221-11 du code général des collectivités locales,

VU l'arrêté départemental R.H. 19/780 du 1er mars 2019, en vigueur, portant organisation des Services du Conseil Départemental,

VU l'arrêté départemental R.H. 15/1999 du 27 août 2015 modifié portant délégation de signature à Mme Christine LAYMAJOUX, Directrice du Service Environnement,

CONSIDERANT le nouvel organigramme des Services du Conseil Départemental et les divers mouvements de personnel,

### ARRÊTE

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à Mme Christine LAYMAJOUX, Directrice du Service de l'Agriculture et de l'Environnement, dans le cadre de ses attributions, et sous l'autorité de la Direction Générale des Services, à l'effet de signer les documents suivants :

- tout acte, toute décision, toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Départementaux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires),
- toutes pièces administratives et comptables portant engagement de dépenses et ordre de paiement y compris les bons de commande sur marchés, à l'exception :
  - . des marchés, des contrats et conventions, d'un montant supérieur à 4000 €,
  - . des rapports au Conseil Départemental et à la Commission Permanente,
  - . des arrêtés,

. des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause,

- toutes ampliations et notifications d'arrêtés relevant de ses attributions.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine LAYMAJOUX, Directrice du Service de l'Agriculture et de l'Environnement, la délégation de signature qui lui est conférée, sera exercée par :

- M. Jérôme COLLIE, adjoint à la Directrice,

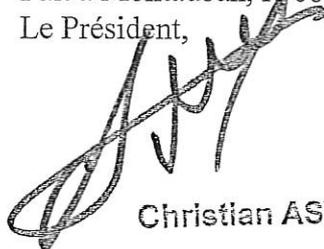
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme COLLIE, la délégation de signature sera exercée par M. Emmanuel ARCHIMBAUD, ingénieur.

**Article 3** : L'arrêté départemental R.H. 15/1999 du 27 août 2015 susvisé est abrogé.

**Article 4** : L'arrêté départemental R.H. 15/1998 du 27 août 2015 portant délégation de signature à M. Benoît SALLES est abrogé.

**Article 5** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée ainsi qu'au Payeur Départemental et sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Départemental.

Fait à Montauban, le 08 avril 2019  
Le Président,



Christian ASTRUC

**NB**: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.